



Réf. Farde e-Assemblées : 2377431

N° OJ : 93

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Occupation temporaire de l'immeuble sis avenue des Croix de Guerre 116 à 1120 Bruxelles (Neder-over-Heembeek) par l'Athénée des Pagodes et la future école secondaire "A la Croisée des Chemins".- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale ;

Vu l'explosion démographique que connaît ces dernières années la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles en particulier ;

Vu la demande croissante de places d'accueil dans les institutions scolaires de la Ville de Bruxelles en particulier dans les écoles secondaires au Nord de Bruxelles ;

Considérant que malgré le projet d'extension de l'Athénée des Pagodes (2025), il y a lieu de répondre à cette demande croissante pour la rentrée 2021 selon une requête de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant que le projet de construction de la nouvelle école secondaire A la Croisée de Chemins sur la ZIR 4 ne pourra être finalisé pour accueillir les élèves terminant leurs années à l'école primaire de l'école fondamentale A la Croisée des Chemins en septembre 2024 ;

Attendu qu'en conséquence, il y a lieu d'héberger provisoirement des classes pour l'Athénée des Pagodes et d'héberger les activités de la future école secondaire à la Croisée des Chemins ;

Attendu qu'un immeuble est proposé en location dans l'avenue des Croix de Guerre 116 à 1120 Bruxelles à proximité de l'Athénée des Pagodes (rue de Beyseghem 141 à 1120 Bruxelles) et de la ZIR 4 où s'implantera la future école secondaire A la Croisée des Chemins ;

Vu les termes du contrat de bail qui lierait la Ville de Bruxelles (locataire) et IMMO-LAEKEN SA (bailleur), propriétaire du bien concerné pour une occupation temporaire d'une durée de 6 ans à partir du 01/01/2021 ;

Vu l'avis rendu par le Service des Affaires juridiques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1er : Les termes du contrat de bail locatif liant la Ville de Bruxelles (locataire) et IMMO-LAEKEN SA (bailleur), propriétaire du bien sis avenue des Croix de Guerre 116 à 1120 Bruxelles pour une durée de 6 ans, à compter du 01/01/2021, sont approuvés.

Article 2 : La dépense annuelle globale estimée à :

- 211.000,00 EUR en 2021,
- 240.000,00 EUR en 2022 et 2023,
- 300.000,00 EUR dès 2024,

est approuvée. Imputation : article n°70008/12601 du budget ordinaire de l'exercice 2021 sous réserve de son approbation par le

Collège et le Conseil communal et par l'autorité de Tutelle.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)